



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 129664

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le rapport parlementaire intitulé « Le sport à l'école et le sport scolaire », publié en février 2012 par M. Robert Lecou. Celui-ci y préconise entre autres de confier, dans chaque département, à un inspecteur de l'éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré le pilotage, la coordination et le suivi de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire, la gestion de l'équipe EPS et les relations avec l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), à charge pour lui d'en rendre compte annuellement au directeur académique des services de l'éducation nationale. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce propos.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129664

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2012, page 1975

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)